



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2006

Soixante et unième session
Point 153 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 décembre 2006

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/61/462)]

61/43. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Commission de l'océan Indien

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'océan Indien,

1. *Décide* d'inviter la Commission de l'océan Indien à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*64^e séance plénière
4 décembre 2006*